

## Conseil Municipal 16/04/2013 - Traitement des déchets

Déclaration de Véronique Perrin – conseiller Cap sur l'avenir

Avec l'actualité de ces dernières semaines, il serait difficile, Madame le Sénateur-Maire, de ne pas aborder la question du traitement des déchets.

Si notre Mouvement politique "Cap sur l'Avenir" et ses élus ne sont pas étonnés que cette question du traitement des déchets se retrouve à la une de l'actualité (tant dans les médias locaux que dans les préoccupations d'une partie de la population), nous ne pouvons que regretter cette prise de conscience tardive d'une population pourtant souvent alertée par notre mouvement au cours de ces dix dernières années.

Mais comme on le dit couramment : mieux vaut tard que jamais !

Le seul tort de notre mouvement c'est d'avoir encore eu raison trop tôt !

Pour mémoire, en mai 2002, lors du vote du Budget Supplémentaire de la Commune de Saint-Pierre, Tatiana URTIZBEREA, Conseillère Municipale de Cap sur l'Avenir, déclarait ici-même, je cite :

*"L'incinération des déchets telle que pratiquée actuellement sur Saint-Pierre est la plus polluante qu'il soit.*

*L'incinérateur fonctionne en effet sans filtre et rejette ainsi dans l'atmosphère et l'environnement proche toutes les pollutions que l'on peut imaginer, dont la dioxine.*

*Un récent reportage sur France 2 a relaté un même phénomène dans une petite ville de métropole qui présentait un taux anormalement élevé de décès par cancer.*

*Soulignons que dans ce cas, l'incinération des déchets a été mise en cause, et que des taux élevés de dioxine ont été trouvés dans la chaîne alimentaire de leur environnement proche.*

*Il existe à St Pierre des jardins potagers et surtout un littoral riche en crustacés et coquillages dont sont friands les Saint-Pierrais.*

*Je n'ai pas l'intention de provoquer une psychose dans la population, mais ne serait-il pas urgent de réaliser une analyse sur les fumées dégagées par l'incinérateur ainsi que sur les produits de la mer qui bordent notre littoral et*

*le site de la décharge municipale pour savoir si ceux-ci sont indemnes de toute pollution et donc consommables sans danger ?*

*Je pense que cette question de santé publique mérite toute notre attention"*

(fin de citation)

En juillet 2003, notre Groupe politique revenait à la charge au sujet, cette fois, des huiles (je cite) :

*"Les huiles usagées (huiles de vidange par exemple) contiennent de nombreux éléments toxiques pour la Santé et susceptibles de contaminer l'environnement, en particulier des métaux lourds, des acides organiques, des phénols et des composés aromatiques parmi lesquels des hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP).*

*Ces huiles sont peu biodégradables et leur combustion dans de mauvaises conditions (températures trop faibles) induit la formation d'HAP toxiques et cancérigènes.*

*Face à ce danger, et nous parlons ici de Santé Publique et donc d'une priorité pour la population, notre Groupe estime qu'il est urgent de trouver une solution"*

(fin de citation).

Voilà deux exemples de déclarations faites par nos conseillers municipaux il y a plus de 10 ans !

Les conseillers territoriaux de leur côté ont également alerté les conseillers généraux et territoriaux successifs entre 2000 et la semaine dernière.

Depuis, il est vrai - et vous pouvez le mettre légitimement à votre actif Mme le Sénateur-Maire - alors que la Mairie n'est compétente que pour les ordures ménagères, vous avez fait des efforts pour nettoyer et exporter les déchets industriels, notamment les stocks d'huile en votre possession et de batteries.

Vous avez aussi réorganisé ce site dans la mesure de vos moyens, en attendant la mise en place d'un plan global de gestion des déchets tel que décidé dans le cadre du SYGED.

Concernant les huiles usagées, permettez-moi de vous alerter chers collègues, et d'alerter l'opinion publique, sur une pollution de dioxines encore plus grave que de brûler des ordures ménagères, je veux parler de la pollution provoquée par les chaudières qui brûlent les huiles usagées et qui sont de véritables dangers pour la santé de nos concitoyens.

Depuis 2007, comme chacun ici a déjà pu le dire, le Conseil Territorial a décidé de reprendre à sa charge la compétence en matière de "traitement des déchets". Mais mise à part la construction d'une plateforme de compostage de plus de 4 Millions d'euros qui ne sert toujours à rien, aucune avancée n'est à constater dans ce domaine, alors qu'il semble que plus de 6 millions d'euros du FED aient été dépensés jusqu'à aujourd'hui.

Si la création d'un SYGED a pu apparaître au départ comme une bonne solution pour gérer ensemble et en cohérence les déchets, force est de constater son échec et que les choix du Président de ce syndicat mixte, en l'occurrence le Président du Conseil Territorial, nous ont conduit à un appel d'offre que je qualifierai d'usine à gaz, qui n'a de surcroît débouché que sur une impasse.

11 ans après la limite imposée aux pouvoirs publics par la loi pour se mettre aux normes, comment ne pas entendre l'incompréhension et la frustration de la population devant cette perte de temps et d'argent, mais surtout devant les dangers pour la santé publique engendrés par cet immobilisme.

Vous conviendrez avec nous qu'il est difficile de comprendre cet immobilisme du Président du SYGED, alors que la mairie de Saint-Pierre continue à trouver des solutions, comme le démontre l'opération en cours d'évacuation des ferrailles, des déchets industriels dont elle n'est pas directement responsable.